



DÉFINITION DU CANYONISME

Adopté en comité directeur le 7 mars 2009

Le canyonisme est un sport de nature qui se pratique dans un environnement spécifique.

Il consiste à descendre un thalweg pouvant se présenter sous forme de torrents, ruisseaux, rivières, gorges (plus ou moins étroits, profonds); avec ou sans présence permanente d'eau et pouvant présenter des cascades, des vasques, des biefs et des parties sub-verticales.

Il exige une progression et des franchissements par : la marche, la nage, les sauts, les glissades, la désescalade, la descente en rappel et autres techniques d'évolution sur corde.

Cette discipline impose de posséder un matériel adapté (vêtements isothermes, descendeur, harnais, casque de protection ...cf règles de sécurité) et des techniques spécifiques liées à la variabilité du milieu naturel.

